

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/341

**Objet : Déclassement du domaine public communal de l'ensemble
immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis**

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés
représentés : 6

Absents : 4

* Arrivée à 18h35 au cours de la
présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S
.Mercieca jusqu'à son arrivée à
18h40 au cours de la présentation
du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la
présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S Van
Waerbeke jusqu'à son arrivée à
19h34 au cours de la présentation
du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02
après le vote du point n°19,
dernier point à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus
M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt,
Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet,
Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine
Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****,
Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik****, Christian Amar
Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin
Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose
Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus
M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à
Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent
Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
19 novembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/341

**Objet : Déclassement du domaine public communal
de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse
Daudet à Ris-Orangis**

Foncier

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code général des collectivités territoriales, et l'article L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-2,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 21 février 2019,

VU la délibération n°2025/340 en date du 19 novembre 2025 portant retrait de la délibération n°2025/290 du 24 septembre 2025,

VU le rapport de constatation de la Police Municipale en date du 10 novembre 2025 constatant la désaffectation du domaine public communal de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie, Ecologie en date du 12 novembre 2025,

CONSIDERANT que l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis, précédemment utilisé par la Police Nationale, est désormais libre de toute occupation et ne fait plus l'objet d'un usage public,

CONSIDERANT que le bien, n'étant plus affecté à un service public ni utilisé pour un usage direct du public, remplit les conditions de désaffectation et peut, à ce titre, être déclassé du domaine public communal en vue de sa cession,

APRÈS DÉLIBÉRATION

PREND ACTE de la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis, précédemment affecté à un usage public au vu du rapport de constatation établi par la police municipale.

2025/

DÉCIDE de prononcer le déclassement dudit bien du domaine public communal, afin de permettre sa cession dans le cadre du domaine privé de la commune.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 NOV. 2025

Publié le : 25 NOV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 24/11/2025 à 17:00